



## Communiqué de Presse



Accès au site internet :

[www.fo-metaux.com](http://www.fo-metaux.com) ou [www.fo-metaux.org](http://www.fo-metaux.org)

### POSITION FO METAUX SUR LA LOI TRAVAIL

La Commission Administrative de la Fédération FO de la Métallurgie s'est réunie le lundi 25 septembre 2017 à la veille du Comité Confédéral National des 28 et 29 septembre 2017. Elle a analysé la situation nationale, sociale, et plus particulièrement la réforme du Code du Travail liée aux ordonnances.

La Commission Administrative Fédérale est en désaccord avec une partie du contenu des ordonnances, et en particulier sur la remise en cause des droits des salariés et des outils de leur défense, à savoir, notamment, les instances représentatives du personnel (CE/DP/CHSCT).

Ceci étant dit, la Commission Administrative Fédérale approuve et valide le travail effectué par la Confédération FO lors des concertations et réaffirme son soutien au Bureau Confédéral et au Secrétaire Général de la Confédération.

Face aux réformes à venir, il conviendra dans les instances confédérales de ne pas se disperser et de ne pas épuiser nos forces, et ce dans l'intérêt d'une meilleure efficacité et de résultats concrets pour les salariés.

Paris, le 25 septembre 2017

**Contact :**

Frédéric HOMEZ : Secrétaire général de la Fédération FO Métaux